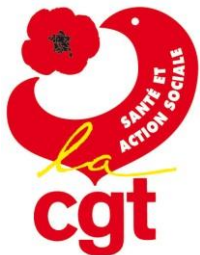


L'intersyndicale nationale soutient les kinés résistant à l'ordre des kinés



Depuis quelques jours, une vague de relances avec menace de poursuite judiciaire est effectuée par des cabinets d'avocats au nom de l'ordre des kinésithérapeutes.



**Payer pour travailler,
que l'on soit kinésithérapeute, infirmier ou pédicure podologue...
C'est inacceptable.**

Les organisations de l'intersyndicale Anti-Ordre réaffirment leur soutien plein et entier aux salarié-e-s kinés qui refusent de cotiser à leur ordre.



Il nous semblerait de bon ton et cohérent qu'un courrier du même type que celui envoyé à l'ordre infirmier par le ministre de la Santé soit envoyé et adressé au président de celui des kinésithérapeutes pour l'inviter à arrêter son harcèlement des salariés.

Les hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, souffrent dangereusement d'un manque de kinésithérapeutes salariés. Le nombre de postes vacants de professionnels salariés en rééducation augmente, cela met en péril la qualité des soins du service public de santé. L'ordre pourrait, par ses menaces, aggraver la pénurie de professionnels salariés et peser sur la dégradation de la santé de la population.



Les kinésithérapeutes salarié-e-s n'ont pas besoin d'un ordre pour régenter leur profession, car des pouvoirs disciplinaires existent déjà pour eux.



Contacts :

CFDT - PERUEZ Nicole
CFTC - ROLLO Michel
CGT - CRÉPEL Philippe
FO - BASSET Denis
SNICS FSU - GAULTIER Béatrice
SUD - DURIEUX Marie-Hélène
UNSA Santé Sociaux - KALB Françoise

01 56 42 51 98 nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr
01 42 58 58 89 fede@cftc-santesociaux.fr
01 48 18 20 70 sg@sante.cgt.fr
06 70 48 34 94 fo.sante-sociaux@fosps.com
06 87 95 82 70 snics@wanadoo.fr
06 85 98 15 96 mhdurieux@sud-sante.org
01 45 51 98 29 unsasantesociauxkarineroger@gmail.com